

Spécifications relatives aux photographies pour les publications de l'UE SEE

Pour soumettre votre propre photographie afin de représenter les activités des membres de votre réseau sur le site web de l'UE SEE et dans les publications de l'UE SEE, veuillez suivre les directives suivantes.

- Soumettez une photo qui représente les activités de la société civile dans votre pays ou votre région.
- Respectez un format 3:2 (objectif grand angle) ou 16:9 (photo mobile en mode paysage).
- Résolution maximale de 1080p (1920x1080).
- Résolution minimale de 720p (1280x720).
- Évitez d'utiliser des photos de membres réels de votre organisation, dans les cas où la confidentialité est essentielle.

Merci !